



# CLUB DE CURLING VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

## POLITIQUE DE REMBOURSEMENT : SAISON 2026-27

Crée le 23 mars 2026

### Champ d'application

Cette politique décrit la procédure à suivre lorsqu'un membre souhaite annuler son abonnement au Club de Curling Vallée de la Gatineau afin d'obtenir, le cas échéant, le remboursement applicable.

### Nouvelle tarification - Saison 2026-27

Le Club de Curling Vallée de la Gatineau adopte une nouvelle tarification pour la saison 2026-27. Les détails de la nouvelle tarification font partie de la politique d'inscription et sont décrits dans le document : Nouvelle Tarification. [\(lien site web\)](#)

La tarification inclus :

### Frais non remboursables (une fois la saison débutée) :

- Frais fixes - adhésion de membre à Curling Vallée de la Gatineau
- Frais fixes - affiliation à Curling Québec

### Frais remboursables :

- Frais associés aux ligues si les conditions ci-dessous sont remplies.

### Procédure – Demande de remboursement :

Pour annuler son abonnement, un membre doit effectuer une demande écrite au responsable du comité d'adhésion (à définir). La date de réception sera prise en compte pour le calcul du remboursement. Toute demande d'annulation d'un abonnement doit avoir été signifiée avant le 1er mars de la saison en cours pour que le montant payé puisse être remboursé en tout ou en partie. En fonction de la date de réception de la demande, un remboursement incluant les taxes applicables sera effectué selon les modalités suivantes :

- Tous les frais d'adhésion peuvent être intégralement remboursés lorsqu'une demande est soumise avant le premier match du demandeur d'un remboursement.
- Si la demande est reçue après le 1er mars de la saison en cours, aucun remboursement ne sera effectué.
- Si la demande est reçue entre le début de la saison et le 1er mars de la saison en cours, un remboursement sera effectué au prorata du nombre de semaines écoulés (selon le calendrier annuel du club). Les frais liés à une ou plusieurs ligues seront remboursables au prorata.



## CLUB DE CURLING VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

- Une fois la saison commencée les frais d'adhésion de Curling Québec et les frais d'adhésion du Club de Curling Vallée de la Gatineau, ne sont pas remboursables.

Nota : les membres qui partent en vacances temporairement durant la saison n'auront droit à aucune diminution du tarif d'abonnement à leur retour.

### Événement particulier

Lorsqu'une partie est annulée à cause d'un événement particulier (panne d'électricité, tempête, tournoi, etc.), le responsable de ligue tentera de reporter cette partie à l'horaire. Dans le cas où moins de 20 semaines de jeu ont été offertes aux membres abonnés pour une pleine saison en fonction des plages horaires choisies, le Club de Curling Vallée de la Gatineau calculera le montant dû à la fin de la saison. Chaque membre aura ensuite le choix de disposer du montant à son gré, que ce soit sous forme de don ou de remboursement.

### Engagement pendant un événement de force majeure

Le Club de curling Vallée de la Gatineau appartient à ses membres, et notre priorité est d'en assurer la pérennité. Toutefois, des situations de force majeure peuvent affecter nos opérations. Même lors d'une fermeture hivernale, le Club fait face à des obligations fixes majeures, incluant des frais d'électricité de 40 000 \$ par an.

Pour traverser ces périodes d'imprévus, le conseil d'administration s'engage à gérer rigoureusement chaque dépense. Dans un esprit de solidarité et pour protéger notre avenir collectif, nous pourrions devoir ajuster nos tarifs ou réviser nos budgets. Voici les options proposées en cas d'annulation complète de la saison

#### Scénario 1 : Annulation de la saison

Les membres ayant déjà payé leur adhésion pourront choisir l'une des options suivantes :

- **a)** Transformer leur paiement en **don direct** au Club (sans reçu fiscal).
- **b)** Convertir le montant en **crédit** applicable dès la réouverture du Club.
- **c)** Demander un remboursement pour effectuer ensuite un **don officiel via Sport Québec** (permettant l'obtention d'un reçu d'impôt, si disponible).
- **d)** Obtenir un **remboursement intégral**.
- **e)** Opter pour une **combinaison** de ces différentes solutions. »



## CLUB DE CURLING VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

**Scénario 2** : Si la saison atteint un minimum de 20 semaines (pleine saison) ou 10 semaines (demi-saison), aucun remboursement ne sera émis. Sous ces seuils, un crédit sera calculé équitablement en fonction des semaines ou des sessions de formation réellement offertes, tout en respectant la viabilité financière du Club. Les membres pourront alors choisir entre un don au Club, un crédit futur ou un remboursement complet du montant établi.

En cas de **saison retardée**, le Club conserve les fonds jusqu'à ce qu'une décision soit prise de passer au scénario d'annulation ou de saison écourtée.

Comité d'adhésion

André Patry, Gus St-Germain, Judy McConnery, Mary-Lee Grimes

25 mars 2026